



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.3 et 2.5

**Numéro de la demande :** 2019-5870  
**Demande :** Nouvelle préparation commerciale (propriétés chimiques du produit) – Identité des produits de formulation et type de formulation  
**Produit :** Brigand WB  
**Numéro d'homologation :** 34077  
**Principe actif (p.a.) :** Bromadiolone  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3209981

### But de la demande

La présente demande visait à homologuer un bloc d'appât à rongeurs à base de cire pour la suppression des rats surmulots, des rats noirs et des souris communes dans les structures ou dehors, autour d'un périmètre délimité.

### Évaluation des caractéristiques chimiques

Brigand WB se présente sous la forme d'un bloc de cire solide contenant du bromadiolone à une concentration de 0,005 %. Cette préparation commerciale a une densité de 1,17 g/mL. Les données chimiques requises pour le produit Brigand WB ont été fournies; elles ont été examinées et jugées acceptables.

### Évaluation sanitaire

Brigand WB présente une toxicité aiguë faible après exposition par voie orale ou cutanée. Ce produit cause une irritation oculaire minime et ne provoque aucune irritation cutanée. Il ne devrait pas provoquer une réaction allergique de la peau. Il ne devrait pas y avoir exposition par inhalation.

L'exposition des travailleurs au bromadiolone ne devrait pas dépasser celle aux produits homologués. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est prévu si les travailleurs portent l'équipement de protection individuelle approprié et suivent strictement le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est prévu pour le public.

Aucune évaluation du risque associé à l'exposition alimentaire n'était requise aux fins de la présente demande.

## **Évaluation environnementale**

Brigand WB et le bloc d'appât à rongeurs à base de cire précédemment homologué, Brigand SB, contiennent la même concentration du principe actif, bromadiolone (0,005 % de bromadiolone). Par conséquent, l'utilisation de cette nouvelle préparation commerciale à usage industriel ne devrait pas entraîner de risques supplémentaires pour l'environnement. Les préoccupations environnementales sont atténuées par les énoncés sur l'étiquette relatifs à l'environnement.

## **Évaluation de la valeur**

Les résultats de quatre essais opérationnels ont appuyé l'utilisation du produit Brigand WB pour la suppression des rats surmulots, des rats noirs et des souris communes. Les essais ont montré qu'après le traitement, le produit Brigand WB réduisait de 99,3 % à 100 % l'alimentation des rats surmulots et des souris communes et de 96 à 100 % les traces d'animaux dans les zones moyennement à très infestées de populations de rongeurs ayant une résistance connue à la warfarine. Les données sur les rats surmulots ont été extrapolées aux rats noirs en raison de la similitude de leurs caractéristiques biologiques.

Les infestations de rongeurs dégradent les structures et les bâtiments commerciaux, rendent les produits alimentaires des épiceries impropres à la consommation et peuvent poser des risques à la santé des humains et du bétail. Brigand WB est un rodenticide efficace qui peut être utilisé pour lutter contre les populations de rongeurs résistantes à la warfarine, à l'intérieur et autour des bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels, agricoles et publics, et des bâtiments de ports et de terminaux.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour appuyer l'homologation du produit Brigand WB.

## Références

### Numéro de document de l'ARLA

### Référence

3046924	1999, 96021264 Storage Stability of Rodex Wax Blocks, DACO: 3.5, 3.5.10, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.4 CBI
3046935	2005, Analytical test method ch-350-2005 Rodex Wax Block Bait, DACO: 3.4.1 CBI
3046936	2019, Method of manufacture - bromadiolone wax blocks 9-24-19, DACO: 3.2, 3.2.1,3.2.2 CBI
3068494	2008, 2254-0039 Rodex Wax Block Bait - Determination of Physico-Chemical Properties, DACO: 3.5.11,3.5.2,3.5.3,3.5.6
3068495	2019, AEWL1983 - CAN Brigand WB DACO 3.5 data, DACO: 3.5.12, 3.5.13, 3.5.14, 3.5.15, 3.5.7, 3.5.8, 3.5.9
3162231	2006, ch-350-2005 Final Report - Rodex Wax Block Bait - Analytical Method 2006, DACO: 3.4.1
3162232	2020, Method of manufacture - bromadiolone wax blocks, DACO: 3.2,3.2.1,3.2.2 CBI
3046925	2007, 2254-0033 Bromadiolone Wax Block - Acute Oral Toxicity in the Rat - Fixed Dose Method, DACO: 4.6.1 CBI
3046926	2007, 2254-0034 Bromadiolone Wax Block - Acute Dermal Toxicity (Limit Test) in the Rat, DACO: 4.6.2 CBI
3046927	2007, 2254-0035 Bromadiolone Wax Block - Acute Irritation in the Rabbit, DACO: 4.6.5 CBI
3046928	2007, 2254-0036 Bromadiolone Wax Block - Acute Eye Irritation in the Rabbit, DACO: 4.6.4 CBI
3105301	2020, AEWL2035 CA Inhalation Waiver, DACO: 4.6.3
3105302	2020, AEWL2036 CA Sensitisation Waiver, DACO: 4.6.6
3046922	2019, Brigand WB - Use Description/Scenario: DACO5.2
3046930	2004, PEL-001-04 field trial Bromadiolone block - mice #1, DACO: 10.2,10.2.3,10.2.3.3
3046931	2004, PEL-002-04 field trial Bromadiolone block - mice #2, DACO: 10.2,10.2.3,10.2.3.3
3046932	2004, PEL-003-04 field trial Bromadiolone block - rats #1, DACO: 10.2,10.2.3,10.2.3.3
3046933	2004, PEL-008-04 field trial Bromadiolone block - rats #2, DACO: 10.2,10.2.3,10.2.3.3
3135065	2004, pel-001-04 Field Trial Report - Rodex Wax Block Bait, House Mice, DACO: 10.2,10.2.3
3135066	2004, pel-002-04 Field Trial Report - Rodex Wax Block Bait, House Mice, DACO: 10.2,10.2.3
3135067	2004, pel-003-04 Field Trial Report - Rodex Wax Block Bait, Brown Rats, DACO: 10.2,10.2.3

3135068 2004, pel-008-04 Field Trial Report - Rodex Wax Block Bait, Brown Rats,  
DACO: 10.2,10.2.3

3135069 2020, Comparison of Formulations Used in Efficacy with the Current Rodex,  
DACO: 10.6

**© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9